



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016, modifié, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Donne délégation de signature à :

Madame Marion FORTIN, Professeur des Universités, Directrice de l'école doctorale TSM

à l'effet de signer en son nom, dans le cadre de flux dématérialisés mis en ligne à travers le progiciel ADUM, pour l'école doctorale TSM :

- Les validations relatives au processus d'inscription des doctorant(e)s primo-entrants,
- Les validations relatives au processus de ré-inscription des doctorant(e)s,
- Les validations relatives aux demandes d'inscriptions dérogatoires des doctorant(e)s inscrits au-delà de la 3^e année,
- Les validations relatives au processus de soutenance de thèse des doctorant(e)s (choix des rapporteurs, composition du jury...)

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 1^{er} septembre 2021

La déléguée,

Marion FORTIN

Le Président,

Hugues KENFACK

